

**LES FEMMES, LES MARI ET LES AVIATEURS.**

Un journaliste anglais a, durant trois semaines, accompagné sur les plages d'Angleterre l'aviateur français Salmot, et observé les passagers qui volaient avec lui. Avec quelle surprise il a constaté que les femmes restées à terre suivaient d'un oeil tranquille le vol de leur mari! Au contraire, un mari demeuré sur le champ d'aviation n'a de repos que quand sa femme est redescendue.

Le journaliste anglais s'est demandé la raison qui rend les ames assurées et les autres craintives. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une indifférence générale à la menace de devenir veuves. Mais il faut bien reconnaître que les femmes, quand elles sont en avion, sont plus braves que les hommes. M. Salmot a emmené environ 80 personnes. Les hommes, dit-il, se cramponnent à leur siège, et semblent aller à l'échafaud. Les femmes sourient tout le temps et font des signes.

Cette bravoure toute féminine s'explique par le prestige même de l'aviateur. Les femmes suivent ce prestige bien plus que les hommes. Elles applaudissent à son habileté et leur enthousiasme détermine leur confiance. Quoi qu'il en soit, elles prennent l'atmosphère bien plus volontiers que leurs maris. Ceux-ci se font prier. "Quand on me donnerait cinq cents livres, disent-ils, je n'irais pas là dedans." Au contraire les femmes ne souhaitent rien tant. Un jour une jeune femme arriva tout courant à Folkestone. "J'ai quitté la maison il y a une heure, dit-elle, et mon mari ne sait pas que je suis ici; de grâce faites-moi voler tout de suite, si mon mari venait, il ne voudrait pas."

"D'où vient un si grand plaisir? Est-ce de l'usage héréditaire de dire: Enlevez-moi? Est-ce du sentiment du danger, comme l'a dit une, quand l'appareil s'élève et s'abaisse. Est-ce, comme l'a dit une autre, d'une griserie comparable à l'effet d'un anesthésique? Quoi qu'il en soit, non seulement les femmes n'hésitent pas à entreprendre ce hardi voyage, mais elles en gardent le meilleur souvenir. Elles rentrent à l'hôtel, elles offrent du thé à leurs amies accourues pour les complimenter, et elles sont des héroïnes pour tout un jour.

L'âme n'est qu'une respiration de plusieurs années.

**LE CELIBATAIRE IMPENITENT**

Le "Granseer Zeitung" publie dans ses annonces, en gros caractères, la note suivante: "Etant sans cesse importuné dans mes affaires par des visites d'indesirables qui ne sauraient avoir d'autre but que de me mettre en rapport avec des jeunes filles à marier, je prie très respectueusement de vouloir bien cesser ces manifestations ("sic"). Vivant heureux dans ma tranquille retraite, malgré mon état de célibataire, je signe: "X. Y. Z., propriétaire."

On ne sait pas si Gretchen a obéi aux injonctions respectueuses du vieux garçon qui annonce avec tant de désinvolture qu'il ne veut rien savoir.

**UN JUGE ENNEMI DU TELEPHONE.**

Le juge Frank Carter n'aime pas le téléphone. Dans une déclaration au grand jury d'Asheville (Caroline du Nord), il dit que le téléphone est une des plus grandes causes d'immoralité et que c'est grâce à cette invention que le coût de la vie a augmenté d'au moins 30 pour cent.

Le téléphone, ajoute le juge, aide à conduire à l'immoralité la jeunesse féminine et "garçons et filles se disent par le téléphone des choses qu'ils n'oseraient jamais se dire s'ils se trouvaient face à face."

D'après le juge, l'usage du téléphone conduit encore les gens à commander sans réfléchir aux négociants des marchandises qu'autrement ils n'achèteraient jamais et à se livrer ainsi à des "extravagances."

Le juge Carter exagère un peu. Au jardin zoologique. La jeune fille (qui est devant les chameaux), apercevant son fiancé. — Ah! te voilà! Justement, je pensais à toi...

**VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS**

Martin Washington et épouse à la Tulane Bldg and Loan Ass'n, int., etc., dans et à un terrain, Banks, Broad, Palmyre et Dorgenois, \$2,900.

Acquéreur à Mme Patrick A. Donnelley, terrain, dans l'ilet ci-dessus, \$1,800.

Mme Louis B. Sorenson à la Tulane Bldg and Loan Ass'n, terrain, Français, Champs-Elysées, N. Roman et N. Prieur, \$1,000.

**Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,000.**

Benjamin Frelich à Philip Rosenberg, Jonas et Isidore Oldstein, int., etc., dans et à la firme de Frelich et Oldstein & Co., \$5,681.70.

Third District Bldg Ass'n à Alfred S. Walker, terrain, Clairborne, Musique, Derbigny et Arts, \$1,040.

Même à Alfred R. Walker, terrain, dans le même ilet que ci-dessus, \$1,500.

Paul Blum Jr à la Security Bldg and Loan Ass'n, portion, Milan, Franklin, Berlin et Liberté, \$2,300.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,300.

John August Maschek à la Third District Bldg Ass'n, terrain, Iberville, Rendon, Bienville et Hagan, \$650.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$650.

Fred. Schlueter à la Third District Bldg Ass'n, 2 terrains, Urquhart, Feliciano, Clouet et Villere, \$2,080.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,080.

Abel Soulé à Alexander Goff, terrain, Annette, Johnson, Galvez et St-Antoine, \$700.

Mme Peter A. Beatty à la Dixie Homestead Ass'n, terrain, Franklin, Johnson, Painters et Prieur, \$3,600.

Acquéreur à Mme John Wilday, même propriété, \$2,000.

Vincenzo Guarnieri à la Union Homestead Ass'n, portion, Dumaine, Dauphine, Ste-Anne et Bourgogne, \$2,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,000.

Mme Geo. W. Pollock et als à la Commonwealth Bldg and Loan Ass'n, portion, Magasin, Terpsichore, Constance et Robin, \$3,100.

Jean Marie Sabathier à Jean Marie Laporte, terrain, St-Philippe, Dumaine, Galvez et Miro, \$1,405.

John A. Cothran à Mme Peter A. Beatty, portion, Ida, Olga, Dumaine, Orléans et avenue Carrollton, \$3,225.

Wm A. McKeehan à John H. Bender, 2 terrains, Flood, Andry, Derbigny et Roman, \$450.

Mme Albert Wicker à la Union Homestead Ass'n, terrain, Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, \$1,500.

Acquéreur à Albert Wicker Jr, même propriété, \$1,500.

Denègre Land Co. à Mme Sadie R. Newell, bail de la propriété No 133 University Place, entre Commune et Canal, pour 36 mois, à \$150 et \$175 par mois.

Steve Ciolina à Mile Maude

E. Hartman, bail de la propriété No 327 rue N. Franklin, entre Conti et Bienville, pour un an, à \$125.

**ATHÉNÉE LOUISIANAIS**

Groupe de l'Alliance Française  
CONCOURS DE 1913-1914.  
PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

**'LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE'**

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et ne dépasser pas 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, outre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Périodique,  
BUSSIERE ROUEN.  
"P. O. BOX 725"  
Nouvelle-Orléans.

**AVIS AUX CREANCIERS**

Beauvais, Bro. Bag Company vs. Standard Guano & Chemical Manufacturing Company.  
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier règlement trimestriel présenté, par William W. Bouden, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,  
THOMAS CONNELL, Greffier.  
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats.  
oct-14,1913

**AVIS DE SUCCESSIONS**

Succession de Louis Lamotte.  
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,107 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick E. Burke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,  
THOMAS CONNELL, Greffier.  
ROGER MEUNIER, Avocat.  
oct-14,1913

**AVIS DE SUCCESSIONS**

Succession de Hugh McManus.  
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,107 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans dix jours de la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Patrick E. Burke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,  
THOMAS CONNELL, Greffier.  
McLOSKEY & BENEDET, Avocats.  
oct-14,1913

**SPORTSMEN'S SPECIAL**

**FRISCO LINES**

LOUISIANA SOUTHERN R. R.  
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

**SHELL BEACH**  
TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. // Départ Shell Beach 4:10 P. M.  
6:05 A. M. // Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky.

**SERVICE PAR MOTOR-CARS**

**\$1.00** Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.